



Utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied

Conforme à l'Arrêté du 21 décembre 2004 Conforme à la recommandation R408

Conforme au document de référence INRS du dispositif de formation Echafaudages de pied selon la R408

PUBLIC

Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur un échafaudage de pied et désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications journalières (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) d'un échafaudage de pied de hauteur inférieur à 24 mètres monté conformément à la notice du fabricant.

PRE REQUIS

Comprendre et écrire le français.
Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur

DUREE

1 jour, 7 heures réparties en 50 % de théorie et 50 % de pratique.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

3 minimum,
10 maximum.

Les stagiaires doivent se présenter avec leurs EPI.



FINALITE DE LA FORMATION

Travailler en sécurité sur un échafaudage de pied et réaliser les vérifications journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieur à 24m monté conformément à la notice du fabricant.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied.
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité.

CONTENU

- Les enjeux de la prévention.
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques (signaler les situations dangereuses, communiquer, rendre compte).
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.
- L'exploitation de la notice du fabricant.
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent.
- L'examen de l'état de conservation de l'échafaudage.





Utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied

MOYENS

- **Pédagogiques :**
 - Apports théoriques en salle, exposés
 - Utilisation de l'outil TUTORPREV' BTP,
 - Mises en situation pratique présentant des configurations MDS sur les parties courantes.

- **Techniques :**
 - Salle de formation équipée.
 - Plateforme pédagogique dédiée à la partie pratique avec matériel d'échafaudage de pied certifié NF et équipée de 2 échafaudages MDS, conformément à la R408 :
 - Echafaudages disposant au minimum 3 travées sur 3 niveaux, et comprenant des configurations faisant appel au montage et démontage en sécurité collective (type MDS) et échafaudages nécessitant l'utilisation de protections individuelles contre les chutes de hauteur (EPI anti-chutes) ;
 - Des montages spécifiques comprendront une poutre de franchissement (mini 4 m), des consoles (0,30 m), un porte à faux (1,50 m), un levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage.
 - Extractomètre et outillage nécessaire au montage pour les ancrages en situation réelle.
 - Remise d'un dossier stagiaire.

- **D'encadrement :** Formateur qualifié par TRIHOM et ayant validé le parcours de reconnaissance du réseau Assurance Maladie - Risques professionnels / INRS ou CARSAT/CRAMIF/CGSS/INRS.

EVALUATION : Evaluation sommative théorique sous forme de test écrit et évaluation pratique sous forme de mise en situation.

VALIDATION : Délivrance d'une attestation de fin de formation avec avis et d'une attestation de compétence formation validant les acquis.